

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

courrier@jlm2017.fr

Paris, le 03 janvier 2017

Alexandre Malafaye

Président

Synopia

28, avenue de Friedland

75008 Paris

Monsieur le Président,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur la refondation démocratique à mener dans notre pays.

Notre système politique est en crise. La « monarchie présidentielle » de la V^e République crée un déséquilibre institutionnel nuisible à la démocratie. Le Président de la République cumule les pouvoirs, comme chef de l'Etat, chef du gouvernement et chef de la majorité parlementaire, le tout en n'étant responsable devant personne.

Les conséquences démocratiques en sont lourdes. Ainsi, en 2005, le peuple français avait rejeté par référendum le traité constitutionnel européen. Pourtant, en 2008, le Président de la République s'est empressé de ratifier le traité de Lisbonne, copie conforme du traité rejeté par référendum. La Constitution de la V^e République ne prévoit aucun moyen d'empêcher un tel déni de la souveraineté du peuple.

Conséquence de la confiscation de la souveraineté par une minorité, le peuple ne se reconnaît plus dans le système politique, qui n'a plus de légitimité à ses yeux. Les niveaux d'abstention à chaque élection en témoignent. Aujourd'hui, hormis l'élection présidentielle, le « parti » des abstentionnistes est majoritaire à presque toutes les élections.

Pour répondre à cette crise démocratique, nous souhaitons engager un processus constituant. C'est en effet l'ensemble du peuple français qui doit s'impliquer dans la réécriture collective du pacte fondateur de la Nation.

Il visera à rompre avec la monarchie présidentielle pour rendre au peuple sa souveraineté politique, par la convocation d'une Assemblée constituante, dont certains membres seront élus, tandis que d'autres seront tirés au sort. Cette Assemblée aura pour seul mandat de proposer une nouvelle Constitution pour la République française. Une fois ses travaux terminés, c'est au peuple français qu'il appartiendra de se prononcer, par référendum, sur le projet constitutionnel que l'Assemblée constituante aura élaboré.

A nos yeux, les réponses aux débats institutionnels évoqués par votre association pourraient parfaitement être apportées dans ce cadre.

Jean-Luc Mélenchon BP 10031, 75462 PARIS cedex 10

www.jlm2017.fr

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

Sans préjuger du contenu des travaux de la future Assemblée constituante, nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer les mesures institutionnelles qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Tout d'abord, nous prônons le droit pour les citoyennes et les citoyens de révoquer les élu.e.s. Nul ne doit être à l'abri de l'exigence de rendre des comptes. Il ne s'agit pas de « punir », mais bien d'instaurer un mécanisme de contrôle civique sur les décisions prises. Une telle disposition inciterait les élu.e.s à faire campagne à partir de programmes et d'objectifs politiques clairs et de s'y tenir malgré les diverses pressions non démocratiques, notamment financières, qui s'exercent sur leur mandat. Elle devrait évidemment s'accompagner d'un certain nombre de garanties (seuil de pétitionnaires, majorité qualifiée...) pour éviter de créer de l'instabilité institutionnelle.

Ensuite, nous sommes également favorables au vote obligatoire. Pour nous, en démocratie, participer à la décision collective est un devoir civique. Plus grande est la participation, plus grande est la légitimité de la décision. Pour que la légitimité de la loi soit forte, il faut que tout le monde y ait contribué. Bien entendu, il faut une contrepartie. C'est la raison pour laquelle nous soutenons parallèlement la reconnaissance du vote blanc et sa comptabilisation parmi les suffrages exprimés.

Enfin, nous nous prononçons en faveur du droit de vote dès 16 ans. La participation de la jeunesse à la vie de la cité est un enjeu démocratique. En l'occurrence, la société reconnaît à un jeune de 16 ans le droit d'exercer l'autorité parentale, de travailler ou de participer aux élections professionnelles. Si un individu est considéré comme suffisamment mûr pour être responsable de ses actes face à un enfant, pour être émancipé ou pour participer aux élections professionnelles, pourquoi ne le serait-il pas pour participer à la vie de la cité ? Le droit de vote à 16 ans permettra de renforcer le poids de la jeunesse dans la décision collective.

Nous vous adressons également en copie (cf. pièce jointe) des éléments de réponse pouvant figurer dans votre comparateur de gouvernance intitulé Syn'optic.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-Responsable du programme de la France Insoumise.